

# Municipalité de Leclercville



1014, rue de l'Église  
Leclercville (Québec) G0S 2K0  
Tél : 819 292-2331  
[mun.leclercville@videotron.ca](mailto:mun.leclercville@videotron.ca)  
[www.munleclercville.qc.ca](http://www.munleclercville.qc.ca)

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-172 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES MUNICIPAUX

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux citoyens de Leclercville, que le conseil municipal adoptera à la prochaine séance du conseil le **7 février 2022 à 20h**, le Règlement 2022-172 intitulé Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux, conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la municipalité désire mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux selon les dispositions des lois en vigueur ;

L'objet de ce règlement est l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Leclercville et énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil.

Le présent code poursuit les buts suivants :

- Refléter les valeurs qui sont priorisées par la municipalité dans la prise de décision des membres du conseil contribuant ainsi à la promotion de ces dernières ;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les règles énoncées dans ce Code concernent, notamment, l'indépendance de jugement des élus dans l'exercice de leurs fonctions eu égard à leurs intérêts personnels, l'utilisation ou la communication des renseignements confidentiels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la municipalité ainsi que l'après-mandat. Ce Code prévoit également les sanctions que peut entraîner un manquement ;

Le projet de règlement est déposé au bureau municipal au 1014, rue de l'Église, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site internet de la municipalité.

Donné à Leclercville, le 21 janvier 2022

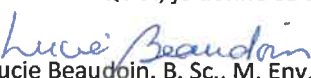
La directrice générale et greffière-trésorière,

  
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet le 21<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22 janvier 2022.

  
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP  
Directrice générale et greffière-trésorière